

## CONSEIL MUNICIPAL - Séance du 1er février 2022 à 19 heures 30 - n° 17

**Absents excusés** : Mme RIONET Rachel - M. GAUDET Grégory

**Absents** :

**Pouvoirs** : Rachel RIONET à Aurélie MONNIER - Grégory GAUDET à Nadine MOISSENET

**Secrétaire de séance** : Aurélie MONNIER

Convocation du 27/01/2022

---

Présentation d'Agnès Manoukian, nouvelle secrétaire de mairie depuis le 1er janvier 2022.

Florent CHEVREL informe que la séance est enregistrée.

### 1 - Compte-rendu de la séance du 14 décembre 2021

Au point 3, Florent Chevrel signale qu'il a voté contre car ce n'était pas marqué au budget.

Au point 4, Aurélien Josserand regrette que le plan de financement n'ait pas été intégré au compte-rendu. Il a simplement été projeté lors de la séance, il aimerait que le plan de financement soit envoyé à tout le monde.

Au point 2, Valérie Clair-Moninot propose d'ajouter que le total des subventions représente 2300 €.

Au point 10, Aurélien Josserand estime que la mention "aucune dérive des prix" porte à confusion.

Le Conseil municipal, par 14 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (Florent Chevrel, Valérie Clair-Moninot, Aurélien Josserand, Alison Verger et Michel Bonin (car il était absent à cette séance),

**APPROUVE** le compte-rendu du conseil municipal.

### 2 - Voirie - Dénomination des voies communales

Michel Jeulin, adjoint, explique le projet.

#### Rappels

- Projet engagé sous la précédente municipalité dans le cadre du déploiement fibre par le S.I.E.A. qui nécessite un adressage précis et complet de chacune des résidences, entreprises, commerces de la commune ;
- Un contrat établi avec « La Poste » portant sur un accord méthodologique a été validé et signé en juillet 2019 ;
- Ce contrat définit la méthodologie retenue d'un commun accord (commune / La Poste) dans la conduite du projet : nommage / renommage des voies et chemins, numérotation (Non validé en conseil comme exigé) ;
- C'est cette même méthode qui a été reprise par l'actuelle municipalité ;
- Périmètre d'intervention alors défini : « *Centre village sauf quelques voies* » ;
- Ce contrat a fait l'objet d'un avenant (délibération adoptée à l'unanimité en octobre 2020) pour intégrer la totalité du périmètre de la commune et prolonger sa durée de validité ;

#### Acteurs du projets

- La POSTE, M. BONIN (inventaire des voies à nommer / renommer, numérotation existante / à réaliser, et parcelles rattachées...) -> Guichet adresse IGN / La Poste, Système d'information géographique (SIG) du S.I.E.A et données cadastrales ;
- Cabinet BOUSSION FLEURY, géomètres experts (plans de voirie et tableaux des voies et chemins) ;
- Dénomination des voies hors village, groupe de travail : M. JEULIN, G. BAILLET, D. GUICHARDON, P. MORANDAS, J.F. LAMENDE et M. BONIN ;
- Renommage des voies lotissements, groupe de travail : N. MOISSENET, M. JEULIN, S. DUMONT, A. JOSSERAND, P. MORANDAS, L. MEILHEURAT et M. BONIN (en concertation avec les représentants des lotissements) ;

#### Synthèse / Conclusions

Six documents ont été communiqués aux conseillers :

- Un **rapport d'audit** de La Poste qui détaille tous les aspects et recommandations pris en compte dans les décisions arrêtées ;
- Un **fichier Adresse** de La POSTE qui reprend les adresses affectées par des modifications (type / nom de voie modifiée ou créée, numérotation modifiée ou créée) qui renvoie à une série de cartographies (108 dossiers à 254 fichiers). Ces cartographies situent géographiquement chacune

des adresses (N°, rue et parcelle). Ces données après validation seront reprises dans la base adresses du guichet adresses ;

- Un **projet d'adressage** La Poste qui synthétise les modifications (dénomination et numérotation) issues du projet :
  - 108 dossiers créés dans le guichet adresse ;
  - 279 adresses créées ;
  - 54 adresses modifiées ;
- Trois **documents du géomètre** : cartographies nord et sud du village avec tableaux de classement des voies et chemins ;

Il s'agit maintenant de valider ce projet afin de pouvoir continuer la procédure. Un courrier sera adressé à toutes les personnes qui doivent changer d'adresse (333 foyers impactés). Les plaques avec le numéro seront fournies par la commune.

La mise à jour des GPS pourra être faite quand la Poste aura terminé la mise à jour du fichier d'adresses.

Après en avoir débattu, le conseil municipal est appelé à se prononcer sur le rapport d'audit, le projet d'adressage, et le tableau de classement des voies et chemins. Sans aucune objection, un seul vote est fait pour les trois documents.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**APPROUVE** le rapport d'audit, le projet d'adressage et le tableau de classement des voies et chemins.

Michel Chalayer, maire, remercie Michel Bonin et Michel Jeulin pour le travail accompli dans le respect des règles en vigueur.

### **3 - Voirie - Classement des voiries et espaces verts du lotissement "Bel-Air" dans le réseau des voies communales**

Michel Jeulin, adjoint, explique qu'une délibération, établie le 11 janvier 2000 pour classement des voiries et espaces verts du lotissement "Bel Air", n'a pas été suivie de l'acte chez le notaire (pas d'unanimité des copropriétaires). De plus, il manquait l'intégration d'une parcelle (C1095) dans cette délibération.

Les copropriétaires ont tenu une assemblée le 4 décembre 2021 et ont obtenu l'unanimité.

Il est donc nécessaire de reprendre la délibération.

Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**ACCEPTE** le classement des voiries et espaces verts du lotissement "Bel-Air" dans le réseau des voies communales

### **4 - Communauté de communes de la Dombes - développement du Service Commun enfance jeunesse**

Nadine Moissenet, adjointe, explique que, suite au conseil de la Communauté de communes de la Dombes du 09/12/2012, il s'agit de signer une convention relative au développement du service commun enfance jeunesse à propos des intervenants Musique et Sport.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**APPROUVE** la convention relative au développement du service commun enfance jeunesse

**AUTORISE** le maire à signer la convention.

### **5 - Communauté de communes de la Dombes - Rapport quinquennal sur l'évolution des attributions de compensation**

Suite au conseil du 9 décembre de la Communauté de communes de la Dombes, chaque commune doit présenter le rapport quinquennal des attributions de compensation de 2017 à 2021. Michel Chalayer, maire, explique qu'il s'agit de la CLECT et lit les conclusions de ce rapport.

### **6 - Enfance jeunesse - prise en charge des frais de formation du BAFA engagé par un agent**

Yves Pros, adjoint, explique que Céline Briday, agent au périscolaire, est la seule qui n'a pas le BAFA. Elle financera sa formation et la commune lui remboursera (environ 700€). Elle pourra ainsi bénéficier d'une aide de la CAF. L'objectif est de développer ses compétences en animation.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**ACCEPTE** la prise en charge des frais de formation du BAFA engagé par un agent

**Questions diverses :**